



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-1

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO
955-1

Règlement 955-1 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de préciser la portée de l'exemption du versement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue 1^{er} mai 2023, a adopté le projet de règlement numéro 955-1 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu **le 15 mai 2023 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, à Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet visé par ce projet de règlement :**
Modifier le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de préciser la portée de l'exemption du versement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux
3. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 3 mai 2023.

La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,

Me Johanne Fournier, OMA



Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655



Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949



Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636

PROJET

RÈGLEMENT 955-1

Règlement 955-1 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de préciser la portée de l'exemption du versement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance générale du 1^{er} mai 2023;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement 955-1 et statue et décrète par ce règlement comme suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2 L'article 11 du règlement 955 est modifié par le remplacement du membre de phrase « selon le Règlement de lotissement en vigueur. » par le membre de phrase « selon les Règlements de lotissement et de zonage en vigueur. ».

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Martin Damphousse, maire

Me Johanne Fournier, OMA, greffière

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 01-05-2023
Assemblée publique de consultation : 15-05-2023
Adoption du règlement : 05-06-2023
Approbation par la MRC de Marguerite-D'Youville :
Avis public d'entrée en vigueur :
Transmission au MAMH :